

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT (SMEM)**

**8 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**Du 08 juillet 2021**

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 08 juillet 2021 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain.

**Délégués présents :**

Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)  
Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)  
Monsieur ESCURE (CORNIL)  
Monsieur RIGOUX (LE CHASTANG)  
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)  
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Messieurs DELAGE et HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)  
Messieurs DUPAS et DELAGE (ST MEXANT)  
Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEREOLE)  
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

**Délégués absents :**

Messieurs JAUVION et BAUCE (FAVARS)  
Madame MAURY (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Monsieur MOREIRA (CORNIL)  
Monsieur MOUSSOUR (LE CHASTANG) pouvoir à Monsieur RIGOUX

**Autres personnes présentes :**

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat  
Monsieur BERNARD, bureau d'Etudes SOCAMA

## **I. ETUDE DIAGNOSTIC DE RESEAU ET SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE CORNIL - TRAVAUX LIES A LA MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES DE SECTORISATION SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION.**

Monsieur le Président informe que cette étude et ces travaux étaient préalablement portés par la commune de Cornil et le Syndicat des Deux Vallées. Du fait du transfert de la compétence Eau et de l'adhésion de la commune de Cornil au Maumont au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le syndicat des Eaux du Maumont (SMEM) assure la continuité. Monsieur BERNARD présente les aspects techniques. Le Syndicat des 2 Vallées assure l'intégralité de la gestion de ce dossier. Il facturera au SMEM la part lui revenant après déduction des subventions. Le montant total s'élève à 82 000 € HT, il restera à charge du SMEM 22 854 € HT.

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition.*

## **II. RECRUTEMENT D'UN AGENT D'EXPLOITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU SERVICE TECHNIQUE DU SMEM (Recrutement sous contrat de droit privé en application avec la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services Eau et Assainissement)**

Monsieur RENOU fait le point sur les réunions de la Commission Affaires Générales concernant le recrutement d'un agent d'exploitation du réseau d'eau potable. Après une nouvelle publication de l'annonce et après la fin du délai de réponse, 23 candidatures ont été reçues. 5 candidats seront reçus pour un entretien le 16 juillet et la Commission se réunira le 19 juillet pour le choix. Le Centre de Gestion de la Corrèze a apporté son aide pour la création de ce contrat et sera présent lors des entretiens avec les candidats.

Il rappelle qu'il s'agit d'un CDI de 35 h avec une période d'essai de 2 mois renouvelable 1 fois dans la limite de 2 mois avec une date de recrutement prévue début septembre ou début octobre. Après avoir consulté 2 mutuelles, la Commission a retenu Harmonie Mutuelle afin de souscrire une complémentaire santé et une prévoyance. Cette souscription est obligatoire pour un contrat de droit privé.

Monsieur le Président présente les délibérations en lien avec ce recrutement.

- Proposition d'appliquer la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services eau et Assainissement en date du 12 avril 2000. (IDCC2147)

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition*

- Création de l'emploi d'agent d'exploitation du réseau (fiche de poste présentée)

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette création*

- Adhésion au régime d'assurance chômage

*Après en avoir délibéré le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette création*

## **III. POINT SUR LES TRAVAUX**

Madame GERAUD et Monsieur PLANAS présentent l'état des dépenses d'investissement en achats de matériels et travaux budgété sur 2021.

En investissement sur 106 926 € prévus en achats, seuls 4 % ont été réalisés en raison de problèmes de livraisons des différents matériels par les fournisseurs. Les devis ont été signés en avril. Le camion est arrivé sur Tulle et devrait être sur le site de l'Eau Grande sous peu. Concernant les travaux, les chantiers sur Sainte-Féréole et Venarsal sont en cours.

#### **IV. CAPTAGE PRIORITAIRE EAU GRANDE**

Monsieur DUPAS fait le point sur le cahier des charges élaboré par le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de la Corrèze. Après plusieurs réunions il apparaît que des modifications doivent être apportées. La dernière version vient d'être envoyée pour étude aux services concernés de la Région et de la DDT.

Concernant la mise aux normes de la retenue : il y a obligation de réaliser des travaux pour une mise aux normes en conformité avec les nouvelles réglementations. Le bassin de décantation devra être terrassé, la dérivation pour la remontée des poissons sera modifiée.

#### **V. BILAN DES ENCAISSEMENTS**

Au 07 juillet 2021, 95 % des factures d'abonnement et 86 % des factures de consommation ont été recouvrées.

#### **VI. PLUVIOMETRIE MESUREE A LA STATION DE L EAU GRANDE A ST MEXANT ETAT DES RESSOURCES**

Pluviométrie 2020		Pluviométrie 2021	
Janvier	90 mm	Janvier	184 mm
Février	103 mm	Février	102 mm
Mars	122 mm	Mars	38 mm
Avril	78 mm	Avril	42 mm
Mai	99 mm	Mai	167 mm
Juin	94 mm	Juin	238 mm
Sous Total	586 mm	Sous Total	771 mm

A ce jour, l'état des ressources est très bon. Il y a plus de production que d'utilisation de la ressource en eau.

#### **VII. PROGRAMMATION DES TRAVAUX**

Monsieur le Président rappelle l'importance de communiquer au Syndicat les travaux prévus sur les communes. En effet la vérification et le remplacement des réseaux d'eau pourraient se faire conjointement avec une réfection de voirie.

Concernant les documents d'urbanisme, Le Syndicat doit être consulté pour chaque dossier déposé : CU, DP, PC, PA. Ceci est une obligation afin de vérifier la possibilité d'alimentation de chaque parcelle mais aussi de vérifier l'implantation des constructions (maison, garage, carport, piscine, extension de construction, ...). Il peut arriver que certaines constructions se positionnent sur une canalisation, entraînant de graves conséquences.

## **VIII. DEMANDE D'EXONERATION DE LA CONSOMMATION D'EAU NECESSAIRE A L'ARROSAGE DES STADES.**

Monsieur le Président donne lecture de l'article L.2224-12-1 du CGCT. Celui-ci précise que la fourniture d'eau potable à titre gratuit est interdite. Seule exception : pour les poteaux et bouches incendie placés sur le domaine public, la fourniture d'eau demeure gratuite.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Président présente le Règlement du service de l'eau de 2015, en cours. Il est nécessaire de le mettre à jour. Messieurs BREUIL, DELAGE et ESCURE se proposent afin de travailler à sa refonte.

- Monsieur BREUIL annonce que EDF fait un geste commercial de 18 032,82 € sur la facture de surconsommation du site de Lavert à Favars.

- 8 821 € seront versés au Syndicat dans le cadre de la procédure menée par le cabinet CTR auprès des services des douanes pour des taxes sur l'électricité de 2020.